



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche**

**N°2025/06-22**

**Objet : Convention territoriale globale avec la CAF**

**L'an deux mille vingt-cinq,**

Le dix-sept juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

**Présents :** Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Clotilde FRETÉ, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Jean-Philippe ANTOINE, Jérôme FENAILLON, Éric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES.

**Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :**

Muriel DEGAVRE à Gilles STUDNIA  
Isabelle TRAPPIER à Gérard PARFAIT  
Florent BORON à Karel KURZWEIL  
Michel MOREAU à Dominique GERBERT  
Vanessa BRINKMEYER – MARTINET à Véronique LOZEVIS  
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS  
Sophie LAFEUILLADE à Jérôme FENAILLON  
Nathalie ZENOU à Jean-Philippe ANTOINE

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Gérard PARFAIT, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la politique d'action sociale conduite par la commune de Saint-Nom-la-Bretèche ;

**Vu** le partenariat engagé avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

**Vu** le projet de Convention Territoriale Globale (CTG) 2025–2028 établi entre la commune et la CAF des Yvelines ;

**Considérant** la proposition de renouvellement de la Convention Territoriale Globale formulée par la CAF des Yvelines pour la période 2025-2028 ;

**Considérant** les bénéfices retirés de la première convention 2021-2024 en termes de structuration de l'offre de services et de coordination des actions en direction des familles ;

**Considérant** l'intérêt de formaliser ce partenariat pour renforcer l'offre de services à destination des familles ;

**Considérant** l'avis favorable à l'unanimité des commissions municipales « finances, informatique et ressources humaines » / « enfance et jeunesse » et « scolaire, périscolaire » en date du 11 juin 2025 ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,**

**À l'unanimité**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale 2025-2028 avec la CAF, conformément au projet annexé à la présente délibération ;

**Dit** que cette convention engage la commune et la CAF à poursuivre ensemble le développement, l'évaluation et l'adaptation des services rendus aux familles sur le territoire ;

**Précise** que la convention est conclue pour une durée de 4 ans, à compter du 1er janvier 2025 ;

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,  
Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 17 juin 2025

Le secrétaire de séance

**Gérard PARFAIT**



Le Maire

1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté  
de communes Gally Mauldre,

**Gilles STUDNIA**

Mis en ligne le 19-06-2025

Document rendu exécutoire le 19-06-2025

Pour le Maire et par délégation, le Directeur  
Général des Services

**Pascal PARISSIER**

Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20250619-2025-06-22-DE  
Date de réception préfecture : 19/06/2025